Attention danger !

Trois femmes dans un appartement fermé à clé, volets baissés. Un homme entre, pose un sachet de nourriture, échange quelques mots avec l'une d'entre elles, assouvit son désir et s'en va en fermant derrière lui. Un autre viendra plus tard agir de la même manière avec « sa femme »… Une jeune femme dans une chambre d'hôtel. Un homme vient la rejoindre tard dans la nuit, il passe un moment avec elle puis s'en va. Il reviendra demain, peut être… Hier, c'était « le plus beau jour de sa vie », elle se réveille à ses côtés, il se lève, prend ses affaires et sort. Il ne reviendra plus… Il est arrivé au début de l'été, de retour « au pays » pour un temps. Elle et sa famille ont été charmés par « l'immigré », elle l'a épousé. Il a dû repartir « pour affaires », elle l'attend toujours…

Cela ressemble au début d'un reportage sur la « traite des femmes », et pourtant ce ne sont que quelques exemples de ce que vivent de nombreuses sœurs. Les cas ne manquent pas, tous plus incroyables les uns que les autres, et Allah est témoin du nombre de gens que nous avons orienté vers nos savants pour trouver une solution à leur calvaire. Depuis longtemps nous essayons à travers les traductions des paroles des savants de l'islam de montrer à nos frères et sœurs la marche à suivre pour trouver un conjoint pieux avec lequel partager une vie saine. Et nos savants nous ont clairement montré que cela passait nécessairement par la soumission à l'Ordre d'Allah et au suivi de la Sunna du Messager d'Allah. Mais il semble qu'il nous faut être « plus explicites » et nous adresser à nos frères et sœurs dans la langue et le contexte que nous partageons. Sans illusions bien sûr, sans penser qu'un simple article mettra fin aux agissements des pervers, mais uniquement pour avertir ceux dont l'intention est saine afin qu'ils soient sur leur garde.

Ne pensez pas que les exemples réels que nous avons mentionnés n'arrivent qu'aux autres. Cela peut vous toucher, vous, votre sœur, votre fille, votre mère aussi… Il y a plusieurs raisons à la multiplication de ces histoires : la perversion globale de l'époque, l'influence néfaste de la vie dans un pays qui érige la turpitude en vertu, l'ignorance générale, l'absence de modèle de référence proche, la jeunesse…

Il existe aussi une « pression au mariage ». Bien souvent, on est face à des jeunes qui ont vu la lueur de la vérité en l'islam, puisse Allah nous accorder ainsi qu'à eux la constance et une bonne fin. Ces jeunes arrivent avec un « passé » et des désirs naturels dont ils savent qu'ils ne peuvent plus désormais assouvir que dans le cadre du mariage. Mais si préserver sa chasteté est un des buts du mariage, tant pour l'homme que la femme, certains n'ont pas compris que se marier ce n'était pas « fréquenter » quelqu'un, c'est un engagement de toute autre nature, une responsabilité. Le Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Vous êtes tous des bergers et vous êtes responsables de vos troupeaux. … l'homme est un berger dans sa famille et est responsable de son troupeau. La femme est une bergère dans la maison de son mari et est responsable de son troupeau.*» (Al-Bukhârî) Il dit aussi : « *La personne à qui Allah confie une responsabilité, puis ne s'en charge pas de manière consciencieuse, ne sentira pas l'odeur du Paradis.* »

Se marier c'est avant tout contracter un engagement à respecter les règles du mariage légiférées par Allah, un ensemble de droits, de devoirs et de bonnes manières. Le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) a dit : « *Ayez un bon comportement avec les femmes, car elles sont comme des captives auprès de vous, ne leur causez aucun tort sauf si elles commettent une turpitude évidente. Si c'est le cas, éloignez-vous de leur couche, [et si elles persistent] corrigez-les sans violence, puis, si elles vous obéissent, ne leur causez aucun tort. Certes, vous avez un droit sur vos femmes et elles ont un droit sur vous. Votre droit sur elles est qu'elles ne fassent pas entrer chez vous celui que vous détestez. Et leur droit sur vous est que vous soyez bons avec elles, les nourrissiez et les vêtissiez de la meilleure manière.* » (At-Tirmidhî) et il dit : « *Le croyant à la foi la plus complète est celui qui a le meilleur comportement, et le meilleur d'entre vous est le meilleur avec ses épouses.* » (At-Tirmidhî)

Pour les sœurs, une « pression » spécifique s'ajoute en raison de la démographie et du fait qu'il y a plus de femmes que d'hommes. Nombreuses sont celles qui voient « passer les années » et angoissent de ne pas pouvoir se marier. Et cette « peur » amène bien souvent aux cas que nous avons mentionné. On est moins attentif et plus enclin à accepter une proposition, tant pour la jeune fille que pour sa famille, en oubliant le loup tourne d'abord autour du membre le plus faible du troupeau. Par Allah, le conseil le plus sincère que nous pouvons adresser à nos sœurs et leurs familles est de ne jamais oublier que le mariage est, comme toute autre chose, accordé par Allah à qui Il veut, et de méditer sur cette sagesse de Al-Hasan Al-Basrî qui dit : « Lorsque j'ai compris que ma subsistance venait d'Allah, mon cœur s'est apaisé. » Est-il préférable de rester en sécurité et honorée parmi les siens, ou de devenir « la chose » d'un pervers, tout cela pour un mariage qui n'en porte que le nom ?

L'époque n'inspire pas la confiance, et pourtant quand cela touche au mariage, on ne voit rien de mal à épouser quelqu'un « rencontré » sur Internet, ou à ce qu'un père donne sa fille en mariage à un « frère » qu'il aura vu une ou deux fois ?? Mais alors qui choisir ? C'est clair, celui dont la religion et le comportement sont bons. Le problème c'est qu'on ne sait plus ce que cela veut dire, et on ne sait plus à qui se confier.

Aujourd'hui, on va quelqu'un arriver avec la barbe et un *qamîs*, et on dit de lui « il est *ma shâ'a Allah* ! », oui il est certes comme Allah l'a voulu, mais est-il pour autant quelqu'un dont la religion et le comportement sont bons ? Cet homme que le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) encourage à épouser n'est pas seulement celui qui porte une barbe et un *qamîs*, qui baragouine quelques mots en arabe et cite quelques versets et hadiths et qu'on entend partout. C'est une erreur de chercher à épouser LE « *tâlib al-'ilm* » du coin s'il n'est pas tel que le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) l'a voulu. D'ailleurs dans la plupart des hadiths où le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) parle du bon prétendant, la science n'apparaît pas, mais ce sont au contraire les qualités humaines de douceur, de miséricorde, de patience, de bonté qui sont mises en avant. Fâtimah Bint Qays rapporte qu'après avoir été divorcée, elle vint voir le Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) et dit : « Lorsque ma période prit fin, je lui dis que Muᶜâwiyah ibn Abî Sufyân et Abû Jahm m'avaient demandé en mariage. » Le Messager d'Allah (*salallahu 'alayhi wasalam*) dit : « *Pour ce qui est d'Abû Jahm, son bâton ne quitte pas son épaule (i.e : il frappait les femmes), quant à Muᶜâwiyah, c'est un pauvre qui n'a pas d'argent. Épouse plutôt Usâmah ibn Zayd.* » Chose que je ne désirais pas. Chose que je ne voulais pas. Mais il répéta : « *Épouse Usâmah ibn Zayd.* » Je l'ai alors épousé et Allah a mis un grand bien dans ce mariage et je fus très heureuse. » (Muslim) Le Prophète (*salallahu 'alayhi wasalam*) l'a encouragée à épouser Usâmah pour son comportement, alors que tous les trois sont de nobles Compagnons, et étaient selon le critère actuel « *mâ shâ'a Allah !* ». En d'autres termes, chercher à épouser celui qu'on connaît pour être musulman, aimant l'islam, et dont on dit « c'est une personne bien ». Ainsi que le dit 'Â'ishah en encourageant à épouser un homme pieux au bon comportement : « S'il aime cette femme, il l'honorera, et s'il ne l'aime pas, il ne lui fera aucun mal. »

Savoir que quelqu'un est un homme bien ne se fait pas du jour au lendemain, entre deux mails, ou après trois visites à la famille. Peut-on croire qu'une personne mauvaise se montrerait sous son mauvais jour en allant demander une femme en mariage ou en tentant de la séduire. Il est encore une fois étonnant de voir des frères traverser le pays (voire des frontières) pour se marier et qu'on leur accorde cela après une ou deux visites (souvent sous la pression de la sœur qui a déjà « fait sa connaissance »). Nos anciens habitaient de petits villages, mais ils ne donnaient leurs filles qu'après avoir été interroger les gens au sujet du prétendant.

Il faut aussi pouvoir compter sur ses frères et sœurs lorsqu'on les interroge au sujet d'un prétendant, et trop souvent ils ne respectent pas ce droit que leurs frères ont sur eux en ne disant pas la vérité, en craignant faussement de tomber dans la médisance. Ô mon frère ! Si tu demandais conseil pour ta propre sœur et qu'on ne te disait pas que le prétendant est en fait un pervers, ou simplement qu'il a tel défaut, que penserais-tu ? Qu'on t'a trahi ? Alors ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse ! Ce grave manquement fait que l'on voit des hommes connus pour leur perversité et leur accumulation de « mariages » faire le tour de la région, voire du pays.

Les exemples que nous avons cité au début sont ceux de femmes qui étaient sensées être une deuxième épouse. Mais il semble que beaucoup n'est pas compris ce que cela signifiait de prendre une deuxième épouse. Ce n'est pas une épouse de complément, de complaisance, un exutoire de tout ce qu'on ne peut pas se permettre avec la première. La deuxième épouse a les mêmes droits que la première, et l'équité dans le partage des biens et du temps doit être totale. Donc on voit bien là le comportement de ces « hommes » qui veulent prendre une deuxième épouse comme on prend une maîtresse, en toute discrétion, sans en informer qui que ce soit, surtout pas la première. Qu'espérer d'un « homme » qui a peur d'informer sa première épouse de son deuxième mariage ? Peut-on croire qu'il va être équitable entre les deux ? Qu'il donnera autant à l'une qu'à l'autre ? Qu'il passera autant de temps avec l'une qu'avec l'autre ? Prendre une deuxième épouse ce n'est pas non plus diviser les droits de la première par deux, mais les multiplier par deux. Et c'est très loin d'être un jeu, ou d'être laissé à la convenance de chacun. Il y a des règles qu'il est obligatoire de respecter, parmi lesquelles : l'obligation de consacrer sept jours entiers à sa nouvelle épouse, si c'est son premier mariage (trois si elle a déjà été mariée), l'obligation de donner autant à l'une qu'à l'autre, l'obligation de passer autant de temps chez l'une que chez l'autre, l'interdiction de passer la nuit chez l'une alors que c'est la nuit de l'autre… les règles sont nombreuses et si elles ne sont pas respectées, la femme est en droit de demander la séparation. Ainsi, nous conseillons à toute sœur acceptant de devenir co-épouse de bien étudier quels sont ses droits (voir par exemple « Faire triompher les droits des croyantes » de Umm Salamah, en français). Une pratique connue chez les Yéménites qui sont plus habitués que nous à la polygamie et ses conséquences, consiste à ne pas accepter de donner leur fille tant qu'ils n'ont pas pu rencontrer la première épouse et discuter avec elle. Et même si cela n'est pas obligatoire, c'est un gage de sûreté.

Voilà brièvement le conseil que nous pouvions adresser à nos sœurs et leurs tuteurs, car il est regrettable de voir ce genre de cas se multiplier au nom de la religion. Prenez garde, soyez patients, et invoquez Allah pour qu'Il vous préserve.

Wallahu 'alam